



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

**SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION
COMITE D'ORGANISATION DU CROSS NATIONAL
DES SAPEURS-POMPIERS 2017**

Le département de l'Aisne a été retenu pour accueillir le cross national 2017 des sapeurs-pompiers. Cette manifestation d'envergure concerne 3 000 coureurs et 500 accompagnateurs. Pour assurer son organisation une association a été créée (Comité d'Organisation du Cross National des Sapeurs-Pompiers 2017 – COCNSP 2017). Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 200 000 € financés par les droits d'inscription des coureurs et le sponsoring.

Néanmoins dans l'attente de la perception des droits d'inscription et de l'aboutissement des recherches de sponsors, l'association a besoin de disposer d'une trésorerie lui permettant de tenir jusqu'à mars 2017. Je vous propose donc de procéder au versement d'une subvention de 35 000 € qui fera l'objet d'un remboursement à la dissolution de l'association en 2017.

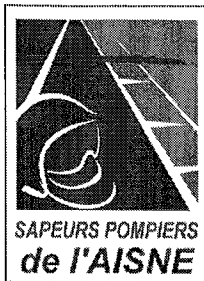
Je vous propose d'adopter le projet de délibération ci-joint :

Vu le rapport n° 8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 35 000 € inscrite à l'article 6574 du budget supplémentaire 2016 à l'association Comité d'Organisation du Cross National des Sapeurs-Pompiers 2017 – COCNSP 2017. Cette subvention fera l'objet d'un remboursement au SDIS à la dissolution de l'association devant intervenir en 2017.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 17
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
22 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY.~~

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

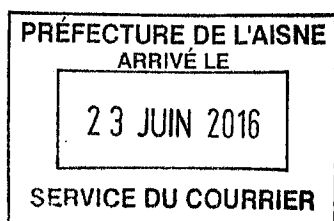
Excusé(s) : Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION
COMITE D'ORGANISATION DU CROSS NATIONAL
DES SAPEURS-POMPIERS 2017**

Vu le rapport n° 8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 35 000 € inscrite à l'article 6574 du budget supplémentaire 2016 à l'association Comité d'Organisation du Cross National des Sapeurs-Pompiers 2017 – COCNSP 2017. Cette subvention fera l'objet d'un remboursement au SDIS à la dissolution de l'association devant intervenir en 2017.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX